



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Division
des examens
et concours
DEXACO

Dossier suivi par
Nelly BESNIER

Téléphone
02 23 06 79 27
Télécopie
02 23 06 79 85

Mél.
ce.dexaco2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain
CS 24209
35042 Rennes cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

Le Recteur

à

A l'attention des candidats individuels ou inscrits à
un centre de formation à distance

BTS Maintenance des Systèmes Option A et B

Rennes, le 26 mars 2018

N/Réf. : DEXACO/2B/SG/NB

Objet : BTS – Maintenance des Systèmes - Session 2018

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur " Maintenance des systèmes Option A et B",
session 2018.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- Le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves. Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1-« Culture générale et Expression », E2 « Langue vivante Anglais » et aux épreuves professionnelles E61- (Rapport d'activité en entreprise) et/ou E62- (Etude et réalisation de maintenance en entreprise).

1 - Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1-« Culture générale et Expression »

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin Officiel n°9 du 2 mars 2017, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Éducation Nationale les deux thèmes retenus pour l'année scolaire **2017-2018** (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113296) :

- L'extraordinaire
- Corps nature, corps artificiel

2- Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2-« langue vivante étrangère : anglais »

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, l'épreuve de langue vivante étrangère a été modifiée.

Pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle, cette épreuve comprend :

- une première partie : Compréhension de l'orale, d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite en français.
- Une deuxième partie : Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

Les candidats inscrits à cette épreuve ponctuelle seront convoqués **les 18 et 19 avril 2018** pour l'académie de Rennes.

3 - Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E61 « Activités en milieu industriel » (y compris pour les candidats redoublants) :

Extrait de l'arrêté du 12 juillet 2008 relatif au contrôle de conformité des dossiers

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré (...).

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée :

- Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.»

a) **Dossier support de l'épreuve E61- E62- option A et B:**

le rapport de stage en entreprise (ou rapport d'activités professionnelles) qui comporte :

- **le certificat de stage** (ou certificat de travail) remis au stagiaire en fin de stage par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant.

- **un tableau récapitulatif des activités** conduites pendant le stage et indiquant le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire.

- **Le rapport de stage en entreprise** (ou rapport d'activités professionnelles) élaboré par le candidat.

La réalisation d'un projet technique en milieu professionnel qui comporte :

- **le cahier des charges du projet technique** (définition complète du projet, contrat individuel), approuvé par la commission académique,

la fiche d'évaluation de la revue de projet (complétée par l'équipe pédagogique et le tuteur),

- **Le dossier technique** établi par le candidat (exposé structuré à l'aide d'un support numérique).

b) **Date de dépôt des dossiers de l'épreuve E61 - E62 :**

J'attire votre attention sur les informations suivantes indiquées sur le calendrier :

- date de dépôt des dossiers numériques de l'épreuve U61- U62 : **le vendredi 18 mai 2018**, dans le centre d'épreuve orale indiqué ci-dessous pour tous les candidats.

Candidats : Option A

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats des Côtes d'Armor	Lycée Fulgence Bienvenue Rue Eon de l'Etoile – BP 601 22606 LOUDEAC CEDEX
Candidats du Finistère	Lycée Yves Thépot 28 Avenue Yves Thépot – BP 61439 29000 QUIMPER
Candidats d'Ille et Vilaine	Lycée Marcel Callo 21 Avenue Etienne Gascon – BP 118 35603 REDON CEDEX
Candidats du Morbihan	Lycée St Joseph – La Salle 39 Boulevard des Iles – CS 42404 56010 VANNES CEDEX
En indiquant : "Examen du BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES" « A l'attention du Chef de Travaux » Epreuve E61 « Rapport d'Activités en Entreprise » Epreuve E62 « Etude et réalisation de maintenance en entreprise »	

Candidats option A :

3 - Informations à destination des candidats inscrits **aux épreuves E51 « Maintenance corrective d'un bien » et/ou E52 « Organisation de la maintenance »** (y compris pour les candidats redoublants) :

J'attire votre attention sur les informations suivantes indiquées sur le calendrier :

- date de l'épreuve **E51** : (pour les candidats des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine)
- **du lundi 4 juin au vendredi 8 juin 2018**

- date de l'épreuve **E52** : (pour les candidats des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine)
- **le jeudi 31 mai 2018**

- date de l'épreuve **E51** et **E52** : (pour les candidats du Finistère et du Morbihan)
- **du mercredi 23 mai au vendredi 25 mai 2018**

Candidats option B :

Pas de candidats individuels inscrits à la session 2018.

Voici quelques informations générales sur la rédaction du rapport à mettre à la disposition des commissions d'interrogations de l'épreuve E61, pour les candidats inscrits à cette épreuve :

1. Il doit comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**
2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.
3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année **2017-2018**. S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera **adressée vers la mi-avril 2018** à cette même adresse personnelle. Les candidats inscrits à une épreuve de langue vivante évaluée dans le cadre des épreuves ponctuelles, recevront la convocation à cette épreuve début avril 2018.

Je vous demanderai de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le Recteur et par délégation
Le Directeur de Service



Jacques GUÉGAN